

FEDIL

The Voice of Luxembourg's Industry



Monsieur Luc Frieden
Formateur du gouvernement
p/a CSV
Secrétariat général
B.P. 826
L-2018 Luxembourg

Luxembourg, le 12 octobre 2023

Objet : Note présentant les perspectives des entreprises privées du secteur « Health » et « Life Sciences », ressortissantes de la FEDIL, sur la manière d'accompagner le développement du secteur de la santé au Luxembourg

Monsieur Frieden,

Par la présente, nous nous permettons de vous adresser en attaché la note comportant les messages des ressortissants de la FEDIL, représentants d'entreprises actives dans le secteur « Health » et « Life Sciences ».

En effet, ces représentants se sont réunis afin de définir les sujets d'intérêt commun et leur positionnement sur ces sujets et de travailler sur le projet de création d'une fédération dans ce domaine, qui devrait voir le jour dans les prochaines semaines. Outre son rôle de plateforme d'échange sur les questions et problématiques propres au secteur privé, la fédération serait le porte-parole du secteur sur cette thématique prioritaire dans la stratégie nationale de développement et de diversification économiques.

Les entreprises porteuses de ces messages sont les suivantes :

- B Medical Systems
- BIONEXT Lab
- Flen Health
- Hospilux
- Hunma Agritech
- House of BioHealth et HE:AL Campus
- Laboratoire Ketterthill
- Laboratoires Réunis
- Molecular Plasma Group
- Pfizer Luxembourg
- Probiotic Group

Nous vous remercions d'avance pour votre considération et nous nous tenons à votre disposition pour un dialogue ouvert sur les différents points soulevés.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur Frieden, nos salutations très distinguées.

René Winkin
Directeur

fedit@fedit.lu
tel: +352 43 53 66-1
fax: +352 43 23 28
www.fedit.lu

7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg
P.O. Box 1904
L-1013 Luxembourg

Note présentant les perspectives des entreprises privées du secteur « Health » et « Life Sciences », ressortissantes de la FEDIL, sur la manière d'accompagner le développement du secteur de la santé au Luxembourg

Les différents investissements et initiatives réalisés dans le secteur de la santé ont abouti à un secteur dynamique et d'avenir. Les récentes annonces pour le développement du HE:AL campus confirment l'ambition du gouvernement de faire du Luxembourg un pionner dans le domaine des technologies de la santé.

Les entreprises privées contribuent pour une part non négligeable au développement économique du secteur de la santé. Une véritable « industrie de la santé » est présente et active sur le territoire national.

Tel qu'annoncé par voie de communiqué le 21 septembre dernier, une fédération sectorielle d'entreprises du secteur « Health » et « Life Sciences », qui agira en tant que porte-parole du secteur, est en voie de constitution à la FEDIL.

En marge de cette initiative, les entreprises privées porteuses de ce projet adressent la présente note afin de porter à l'attention du futur gouvernement les actions à mettre en œuvre au cours de la prochaine législature.

1. Renforcer la reconnaissance du secteur

- Considérer les entreprises privées du secteur comme des parties prenantes essentielles du système de santé et de soins luxembourgeois et intégrer la fédération et ses membres en tant que stakeholder dans les futures plateformes de discussion sur l'avenir de ce système. En ce sens, la création d'un forum d'entreprises privées nationales voire internationales avec les ministères compétents, éventuellement modéré par la fédération sectorielle, permettrait d'adresser les questions réglementaires, parfois complexes, associées à l'innovation. Les thèmes abordés pourraient être les affaires réglementaires sur le plan national et européen, les défis, les opportunités et les risques encourus. Un tel forum pourrait se tenir pendant la HealthCare Week ou être une rencontre à part à un autre moment de l'année qui sera jugé opportun.
Exemple : 3rd European Sustainable HomeCare Products Forum - InventU¹
- Considérer toutes les entreprises privées du secteur comme des acteurs économiques. Certains secteurs ne sont actuellement pas suffisamment vus sous un angle "acteur économique", mais le sont uniquement sous un angle "métier santé", donc rattachés au ministère de la Santé. Il s'agit néanmoins d'entreprises stricto sensu qui génèrent de l'emploi et des taxes. Cette double tutelle, non reconnue officiellement, représente un handicap au développement de certains secteurs.

2. Affirmer la vision politique

- Soutenir le développement du secteur de la santé comme pilier économique important notamment en créant une cellule de coordination auprès du ministère de l'Economie. Cette cellule aura comme mission de coordonner les activités du ministère de la Santé, du ministère de la Sécurité Sociale et du ministère des Finances afin de développer et déployer une stratégie nationale propre au développement du secteur.

¹ <https://inventu.eu/3rd-sustainable-homecare-products-forum/>

- Axer la vision de la santé du gouvernement sur la prévention. En effet, bien que l'espérance de vie ait sans cesse augmenté au cours des dernières décennies dans les pays industrialisés, l'espérance de vie en bonne santé au Luxembourg n'est que de 63 ans. Dès lors, l'intérêt de promouvoir toute activité HealthTech au sens large, orientée en particulier vers la prévention des maladies chroniques dont l'impact économique est majeur, prend tout son sens. En promouvant les meilleurs soins de santé et en encourageant l'innovation thérapeutique avec un accès rapide, le Luxembourg pourrait être un exemple européen en termes de prévention mais aussi en termes de prise en charge efficace des maladies chroniques avec un impact direct sur la population luxembourgeoise.
- Aligner l'animation et les activités du Luxembourg HealthTech Cluster² géré par Luxinnovation sur les ambitions nationales.
- Développer un pôle de l'innovation auprès de la Caisse Nationale de Santé (CNS) avec un budget adéquat pour stimuler l'innovation dans la prévention, ainsi que dans le diagnostic, le traitement et le suivi des patients.
- Accélérer le développement des structures phares en soutien à la croissance du secteur tels que l'Agence luxembourgeoise des médicaments et des produits de santé" (ALMPS), le Centre de Recherche Clinique & Translationnelle du Luxembourg (LTCR), en se donnant les moyens nécessaires.

3. Accélérer la digitalisation de la santé

- Promouvoir la digitalisation du secteur de la santé et stimuler les projets pilotes permettant de tester de nouvelles technologies médicales dans le cadre de la recherche appliquée sous forme de partenariats publics-privés.
- Créer un cadre législatif national attractif pour la gestion et l'utilisation des données de santé pour la mise en place d'un cadre propice à l'innovation et à la digitalisation. Ceci, couplé à l'infrastructure des Banques de Données TIR 3, permettrait de créer de vraies ambassades de dépôt de données de santé sur le territoire national, facteur d'attractivité du Luxembourg dans le secteur.

4. Stimuler le financement

- Promouvoir l'investissement dans la mise en place de sites de production de produits médicaux (dispositifs, médicaments, compléments, ...) sur le territoire luxembourgeois pour assurer certains besoins essentiels et diminuer, dans la mesure du possible, la dépendance du pays à des importations.
- Créer, par l'intermédiaire du Luxembourg Future Fund, un vrai champion VC-Seed and Start-up pour les entreprises innovantes du secteur de la santé.

5. Promouvoir le secteur au niveau international

Cette promotion aura un effet sur deux aspects :

- a. L'investissement privé afin d'attirer plus d'acteurs pour atteindre une taille critique permettant de positionner le Luxembourg comme une référence en matière d'innovation médicale appliquée (laboratoire « in real life »), à l'instar de ce qui a été fait pour le secteur spatial.
- b. Positionner le Luxembourg comme hub de distribution pour des innovations technologiques en provenance de pays tiers, faisant ainsi le lien avec le hub logistique déjà développé.

² <https://www.luxinnovation.lu/fr/cluster/luxembourg-healthtech-cluster-3/>

6. Ressources humaines

- Créer un cadre propice à l'attraction des talents dans le milieu de la santé.
- Ouvrir l'accès aux métiers HealthTech à un plus large éventail de catégories professionnelles pour pallier la pénurie de ressources humaines.
- Soutenir les « switch » de personnel. Il est nécessaire d'ouvrir les passerelles entre les entreprises et les instituts de recherche. Cela favorisera également les projets de recherche publics-privés.
- Favoriser la formation professionnelle continue des spécialistes au Luxembourg en offrant un subventionnement augmenté pour des formations de spécialisation nécessaires à l'innovation qui ont le plus souvent lieu à l'étranger.

7. Adapter le régime fiscal aux activités

- Appliquer un taux de TVA super réduit aux achats des prestataires HealthTech qui développent et utilisent des dispositifs, logiciels et réactifs à des fins diagnostiques, par analogie aux produits et services à visée curative. Les prestations de santé ne sont pas soumises à la TVA. Cependant, certaines entreprises ne profitent pas d'un taux réduit de TVA pour l'acquisition de leurs matières premières.
- Intégrer le secteur HealthTech lors de la mise en place ou l'amélioration de mesures d'incitations fiscales. Dans le contexte des récentes améliorations de bonifications d'impôts pour investissement dans la digitalisation et dans la transition énergétique, ce secteur est absent.

8. Faire évoluer la réglementation

- Reconnaître les diagnostics in vitro/in vivo réalisés aux États-Unis. La reconnaissance des certifications de la « Food and Drug Administration » (FDA) peut simplifier les procédures et favoriser la recherche. Il faudra s'assurer que les normes de sécurité et de qualité sont respectées, et que les données sont bien évaluées avant d'être utilisées au Luxembourg.
- Cannabis Médical :
Créer un cadre légal permettant la culture de plantes de cannabis, l'extraction de ses molécules thérapeutiques (phytocannabinoïdes) et la Recherche & Développement, tout en dissociant le cannabis médicinal et récréatif. (Voir Projet Pilote en France lancé en octobre 2020³)
Ces dernières années, le cannabis a trouvé une place à part entière dans les stratégies thérapeutiques de certaines pathologies. C'est une véritable opportunité d'établir une nouvelle classe thérapeutique. La législation restrictive du cannabis, notamment sur son utilisation en recherche, est un frein à son développement. Il est nécessaire de progresser dans les recherches, notamment dans les essais cliniques, pour ajuster la balance bénéfique/risque. Malheureusement, le message scientifique est troublé par les débats autour de la légalisation du cannabis récréatif. Une réglementation du cannabis médical doit résulter d'une réflexion scientifique, juridique et sanitaire sans être dépendante des enjeux économiques.

³ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000042410284>



FEDIL

The Voice of Luxembourg's Industry

Auteurs :

- B Medical Systems
- BIONEXT Lab
- Flen Health
- Hospilux
- Hunma Agritech
- House of BioHealth et HE:AL Campus
- Laboratoire Ketterthill
- Laboratoires Réunis
- Molecular Plasma Group
- Pfizer Luxembourg
- Probiotic Group

fedil@fedil.lu
tel: +352 43 53 66-1
fax: +352 43 23 28
www.fedil.lu

7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg
P.O. Box 1304
L-1013 Luxembourg